

Politique – Annulation et remboursement – 2026-02-13

PFO 08

Le 14 janvier 2026

FADOQ Outaouais

811-D, boul. St-René Ouest
Gatineau (Québec)

Téléphone : 819 777-5774

Courriel : admin@fadoqoutaouais.qc.ca

Tableau des révisions et mises à jour

Niveau de révision	Date	Numéro de référence	Description sommaire de la révision	Auteur de l'évolution
Ébauche	2025-12-16		Présentation à la direction générale, ajustements	
Présenté au CA			Présentation au CA	
Modifications				
Adopté en CA				

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Objectifs de la politique.....	3
3.	Portée.....	3
4.	Termes et condition d'achat	4
4.1.	Politique de remboursement des frais d'inscription des cours hebdomadaires	4
4.2.	Politique de remboursement des frais d'inscription des ateliers et conférences :	4
5.	Révision de la politique.....	4

1. Préambule

La présente politique vise à encadrer les modalités d'achat, d'inscription, d'annulation et de remboursement des activités offertes par la FADOQ – Région Outaouais. Elle a pour but d'assurer une gestion équitable et transparente des inscriptions tout en précisant les droits et responsabilités des personnes participantes.

En procédant à l'achat d'un billet ou à l'inscription à une activité, le participant reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions énoncés ci-dessous et accepte de s'y conformer.

2. Objectifs de la politique

L'objectif de cette politique est de définir clairement les conditions applicables aux billets, aux inscriptions ainsi qu'aux demandes d'annulation et de remboursement pour les cours, ateliers et conférences offerts par la FADOQ – Région Outaouais.

Elle vise à assurer une application uniforme des règles, à faciliter la compréhension des modalités par les membres et à soutenir une gestion efficace et responsable des activités.

3. Portée

La présente politique s'applique :

- À toutes les activités offertes par la FADOQ – Région Outaouais, incluant notamment :
 - Les cours hebdomadaires;
 - Les ateliers;
 - Les conférences;
 - Toute autre activité nécessitant une inscription ou l'achat d'un billet;
- À toute personne procédant à une inscription ou à l'achat d'un billet, qu'elle soit membre ou participante;
- Aux modalités liées :
 - À l'achat et à l'utilisation des billets;
 - Aux inscriptions;
 - Aux demandes d'annulation;
 - Aux remboursements, le cas échéant;
- À compter de la date d'inscription ou d'achat et jusqu'à la fin de l'activité concernée ou au traitement complet de toute demande de remboursement.

4. Termes et condition d'achat

Votre billet est personnel et non transférable*. Il est valide uniquement pour l'activité ou les activités indiquées. Pour toute demande ou annulation, veuillez nous contacter au 819 777-5774.

4.1. Politique de remboursement des frais d'inscription des cours hebdomadaires

En cas de désistement de votre part, après le premier cours, le remboursement sera effectué au prorata, soit le montant total moins le coût de la séance suivie. Des frais administratifs de 10 \$ seront également retenus et déduits du montant remboursé.

Les frais d'inscription ne sont plus remboursables après le 2e cours (qu'il ait été suivi ou non), sauf dans les cas suivants :

La personne inscrite déménage à l'extérieur de la ville avant la fin de l'activité (preuve exigée, remboursement au prorata à partir de la date de réception de la preuve de déménagement);

La personne inscrite ne peut plus suivre l'activité pour des raisons de santé (maladie ou blessure – certificat médical exigé, remboursement au prorata à partir de la date de réception du certificat médical, et non de la date indiquée sur le certificat)

Précision importante : conformément aux modalités en vigueur, le remboursement des cours est effectué au prorata à compter de la date de réception du certificat médical ou de la preuve de déménagement. Aucun remboursement rétroactif ne sera accordé, notamment en fonction de la date du billet médical ou de la date de déménagement.

Politique de remboursement des frais d'inscription des ateliers et conférences :

*Les billets pour les ateliers et conférences peuvent être transférés à un autre membre FADOQ, mais ne sont pas remboursables à compter de cinq (5) jours ouvrables avant l'événement, sauf en cas d'annulation par l'organisateur.

La FADOQ – Région Outaouais se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, un **remboursement complet** sera effectué.

Révision de la politique

La présente politique est révisée périodiquement afin de demeurer alignée avec la mission, les valeurs et l'évolution de la FADOQ Outaouais.

La FADOQ Outaouais s'engage à adopter et appliquer la présente politique d'accueil, d'intégration et de départ et à réviser au besoin, la présente politique et à communiquer les changements aux membres du personnel ainsi qu'aux membres de conseil d'administration.

Adoptée par le conseil d'administration de la FADOQ – Région Outaouais.